

Nadine Steinfeld :

***Observations méthodologiques sur la traque
des premières attestations en lexicologie historique
(domaine français)***

(conférence présentée le 14 décembre 2005 dans le cadre du « Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique » de l'ATILF)

Date de mise en ligne : 25 juillet 2006

Article à citer comme suit :

Steinfeld, Nadine (2006). « Observations méthodologiques sur la traque des premières attestations en lexicologie historique (domaine français) », in : Buchi (Éva) (éd.), *Actes du Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique (Nancy/ATILF, année universitaire 2005/2006)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (http://www.atilf.fr/atilf/seminaires/Seminaire_Steinfeld_2005-11.pdf), 24 pages.

Nadine Steinfeld

**Observations méthodologiques sur la traque des premières attestations
en lexicologie historique (domaine français)**

1. Introduction

À travers l'examen de quelques notices historiques et étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé* qu'il nous a été donné de réviser dans le cadre du projet TLF-Étym (cf. Buchi 2005), nous nous proposons de faire apparaître différents types d'améliorations que nous avons pu apporter par rapport à la version originale du TLF(i) en nous livrant à la traque des premières attestations : antédations de lexèmes, de sémantismes ou de locutions, mais aussi rétrodatations et corrections critiques d'attestations.

En quoi consiste la traque des premières attestations ? Elle a pour but d'établir la date d'apparition d'un mot dans la langue (= datation), son usage dans un contexte précis (= attestation) pourvu de sa source dûment référencée (= localisation). Datation, attestation et localisation sont différents éléments d'information que le lexicologue diachronicien se doit de pourchasser avec zèle pour lever le moindre soupçon d'obscurité et d'amphibologie. La lexicographie a la charge de les inventorier pour établir, grâce à la mise en œuvre de ces procédés d'investigation, la « carte d'identité » d'une unité lexicale. Ils constituent trois des pierres angulaires de l'édifice étymologique dans la perspective de l'histoire du mot. En effet, à la question « d'où vient tel mot ? », à laquelle répond l'étymologie-origine, s'ajoutent celles-ci : « depuis quand cette forme, ce sens, cet emploi sont-ils entrés dans la langue ? » et « dans quels contextes apparaissent-ils ? », questions que pose l'étymologie-histoire, à travers laquelle on remonte aux origines d'un lexème.

Cependant, pour établir l'histoire d'un mot, on ne peut s'arrêter à la recherche de sa seule première attestation absolue, dont l'importance est certes capitale, mais il s'agit de s'attacher à décrire l'histoire de ses ramifications sémantiques. La première attestation absolue d'un lexème, à laquelle s'ajoutent les premiers témoignages de ses différents sens secondaires, permettent de reconstituer les étapes de l'histoire d'un mot, qui occupe la place centrale dans la recherche étymologique d'aujourd'hui. Si le caractère éminemment provisoire des datations proposées par les dictionnaires étymologiques est une évidence, les dates d'apparition ou les premières attestations d'une unité lexicale ou d'un sémantisme dans une langue donnée constituent un élément de première importance pour faire la « biographie » (Baldinger 1959 : 239) d'un mot ou, pour citer Pierre Gardette :

Chaque mot est comme un visage aux traits plus ou moins effacés par le temps, dont l'air de ressemblance m'invite à rechercher de quelle famille il est sorti et quels ont été ses parents. Cette recherche en entraîne beaucoup d'autres ; car, pour les mots comme pour les familles, c'est l'histoire de leur vie qu'il faut d'abord retrouver avant de découvrir leur origine. (Gardette 1958 : 281)

L'introduction de l'histoire des mots dans les dictionnaires de langue remonte à la deuxième moitié du 19^e siècle, avec la parution, en 1858, de la première livraison du *Dictionnaire historique de la langue française* (DHLF) de l'Académie française, qui achèvera péniblement la publication de la lettre A en 1894¹. Dochez (1860), Littré (1863–1872),

¹ Pour être tout à fait exact, il faut dire, si nous en croyons Ferdinand Brunetière, que l'Académie a adopté et suivi, pour la composition du *Dictionnaire historique*, l'idée et le plan d'un nouveau *Dictionnaire* que Voltaire avait proposé, quelques jours avant de mourir en 1778 : « Il est même étonnant, à ce propos, que le rédacteur de la *Préface* du *Dictionnaire Historique* n'ait pas cru devoir y mentionner seulement le nom de Voltaire » (Brunetière 1890 : 83). Mais l'option prise par l'Académie, de faire débiter l'histoire des mots de la langue

Hatzfeld/Darmesteter (1890–1900) ont amorcé le mouvement de la recherche de la première datation d'un lexème dûment référencée. Achille Delboulle leur emboîte le pas en publiant en 1880 un ouvrage intitulé *Matériaux pour servir à l'histoire du français*, et, à partir de 1894, la série des « Notes lexicologiques » (Delboulle 1894–1905).

De leur côté, les grands dictionnaires modernes (Robert, Larousse) se rangent dans le sillage du *Dictionnaire étymologique de la langue française* d'Oscar Bloch et de Walther von Wartburg (1968⁵ [1932¹]) en se contentant de fournir une simple date, renvoyant implicitement aux ouvrages spécialisés, et notamment au FEW. Quant au TLF, il instaure, sous l'impulsion déterminante de Gilles Roques, qui a dirigé officiellement l'équipe des diachroniciens à partir de 1978 (donc à partir du volume 7, paru en 1979), le respect de la règle des références complètes et le contrôle des attestations dans la source textuelle lorsqu'elle est disponible (*cf.* Roques 2006)². Par conséquent, le TLF indique systématiquement la première attestation de chaque lexème, qui, autant que possible, a été vérifiée dans la source ; elle est dûment référencée, ce qui garantit sa vérifiabilité :

Par là, le TLF se distingue du reste de la lexicographie française, qui se situe pleinement dans le domaine de la vulgarisation, et dont l'information historique provient, depuis la publication du TLF et sauf exception tout à fait ponctuelle, exclusivement des notices étymologiques de ce dernier. (Buchi 2005 : 570)

Cette importance capitale accordée aux premières attestations découle du fait que les datations constituent un des piliers de la recherche étymologique. Pour le dire avec Max Pfister et d'Antonio Lupis : « molte volte, una prima attestazione già [contiene] in sé la chiave della parola da giudicare » (Pfister/Lupis 2001 : 95 [et *cf.* plus généralement le chapitre « Datazione e accertamento delle prime attestazioni », 95-97]). Quant à Pierre Enckell, il arrive à la constatation suivante :

La recherche est souvent une tâche ingrate. Des gens passent leur vie à chercher, sans être sûrs de trouver. En ce qui concerne la datation, c'est tout le contraire : avec un minimum d'investissements (quelques vieux bouquins, un dictionnaire) et de peine (à quoi s'ajoute, a contrario, le plaisir de la lecture), on fait une succession de mini-découvertes qui apportent toutes un petit élément à la connaissance de la langue et de l'histoire. C'est ainsi, pierre à pierre, que s'édifient les monuments. Avoir été l'un des ouvriers ayant contribué par quelque matériau nouveau à la construction donne un certain sentiment de satisfaction, à peu de frais. Même si l'indication fournie n'est que bien rarement absolue, et sera tôt ou tard rendue caduque par une nouvelle trouvaille, on aura du moins fourni une marche à l'infinie escalade du savoir. (Enckell 1989 : 119)

La collection des *Datations et documents lexicographiques* (DDL), dirigée par Bernard Quemada (1970–1998) et réalisée dans un esprit de lexicographes professionnels, s'insère dans ce même mouvement de traque des premières attestations. En revanche, on ne peut que déplorer (*cf.* Höfler 1969 ; Roques 1990 ; Brochard 1992) que la « chasse aux premières attestations » ait été assimilée à un sport lexicographique auquel se sont livrés de nombreux amateurs, qui ont proposé à tour de bras des contributions de qualité inégale.

française au 16^e siècle seulement, est bien sûr très critiquable : « Si l'Académie française n'avance point dans son *Dictionnaire historique*, c'est qu'elle sent bien qu'elle n'est point faite pour ce labeur, ni ce labeur pour elle. Ôtez-le lui, confiez-le à l'Académie des Inscriptions : celle-ci le mènera plus loin en vingt ans que l'Académie française en plus d'un siècle » (*ibid.* 91).

² En réalité, Gilles Roques avait établi ces principes, diversement suivis par les rédacteurs, depuis le tome 4, paru en 1975.

2. Antédations

2.1. Antédation de *claie*

L'article *claie* du TLF(i) s'articule en trois grandes sections délimitées selon des critères sémantiques : « treillis d'osier à claire-voie tendu sur un support en bois » (A.), « ouvrage utilisé pour s'abriter de projectiles, servir de palissade, déposer des vers à soie, etc. » (B.) et « peine infamante infligée à celui qui va mourir dans les supplices ou au cadavre de celui qui a été supplicié et qui consistait à l'attacher sur une claie et à le faire tirer souvent par un cheval dans les rues de la ville » (C.). Ce troisième sémantisme dégagé par la description synchronique du substantif *claie* est censé être illustré par trois constructions-type et par deux citations littéraires³ :

1. *condamner qqn à la claie*
2. *promener les suppliciés sur des claies*
3. *traîner qqn sur la claie*
4. [...] *et tous ces morts, saignant*
Au loin, d'un continent à l'autre continent,
Pendant aux pals, cloués aux croix, nus sur les claies,
Criaient, montrant leurs fers, leur sang, leurs maux, leurs plaies [...] (1859, Hugo)
5. [Jugement de Mortimer] *C'est pourquoi il est décidé par eux que ledit Roger [...] sera traîné sur la claie et pendu (1960, Druon)*

Néanmoins, sur ces cinq exemples, un seul (le premier, non référencé) renvoie véritablement au sens « peine infamante ». Les quatre autres illustrent tous le sémantisme étymologique « instrument de supplice sur lequel on attachait le corps d'un condamné et qu'on faisait traîner », dont « peine infamante » est issu secondairement par un processus métonymique. C'est donc le sens « instrument de supplice » qu'il convient de dater dans le cadre de la révision des notices étymologiques du TLFi actuellement en cours à l'ATILF.

Le rédacteur de la partie diachronique de l'article du TLF ne s'y est d'ailleurs pas trompé, puisqu'il indique à ce propos : « 1690 (Fur[etière] : **Claye** est aussi une grosse échelle de charpente [...] sur laquelle on fait traîner par la ville ceux qui ont été tués en duel) ». Une simple consultation du FEW aurait toutefois permis d'améliorer cette date de 1690, puisque von Wartburg in FEW 2, 776b,*CLĒTA 1 relève *traîner sur la claie* déjà chez D'Aubigné (= *Histoire universelle* [1616–1620], Littré).

Depuis 1977, date de publication de l'article *claie* du TLF, la lexicologie historique française a fait des progrès très importants, et cela notamment dans le domaine du moyen français, grâce au DMF et aux travaux qui se situent dans sa mouvance. Il est évident que pour la mise à jour des notices étymologiques du TLFi, une consultation du DMF1 (dans l'attente de la publication du DMF2) s'impose systématiquement.

Les données du DMF permettent en effet d'antédater ce sens, puisque Hiltrud Gerner in DMF1 propose l'attestation suivante, tirée du *Testament* de Philippe de Mézières (1392) :

Et ce fait, ladite charongne ainsi enchainee et toute nue en teste et par tout le corps, exepté la petite pieche de sac sur les secrés membres de nature et la chaine entour le col, etc. soit mise sur une **cloie** de bois a ce ordenee et bien loïe en .III. lieux de cordes athachies a la **cloie**, c'est asavoir parmi le col, parmi le ventre et par les janbes. (Guillemain 1978 : 309)

³ Il s'y ajoute trois citations littéraires illustrant un sens secondaire métaphorique, qui se rattachent elles aussi toutes au sens concret (« instrument de supplice ») et non pas au sens abstrait (« peine infamante »).

Nous sommes donc en présence d'une antédation spectaculaire de presque trois siècles pour ce sémantisme (1690 → 1392) par rapport au TLF(i) et de plus de deux siècles (1616/1620 → 1392) par rapport au FEW.

Cette première attestation absolue présente cependant la particularité de manifester une acception secondaire, puisque dans le texte en question, comme le précise Hiltrud Gerner, l'instrument de supplice trouve une application dans un contexte de cérémonie funèbre, par humilité chrétienne. La méthodologie du projet TLF-Étym impose alors d'assortir cette première attestation absolue du sémantisme global de la première attestation présentant le sémantisme moderne précis. Nous en relevons le premier témoignage vers 1460/1466, chez Martial D'Auvergne, *Arrêts d'Amour* : « et oultre qu'il [l'amant accusé de *faulceté et traïson*] fut trainé sus une cloie et batu par les carrefours de sions de vert osier et de branches de groseliers affin que desormais tous autres y prinssent exemple » (Rychner 1951 : 10 : 113-114). On trouve deux occurrences supplémentaires de cette locution assortie d'une description détaillée du supplice en 1483 dans le *Formulaire des gaiges de bataille par messire Hardouin de la Jaille* (Prost 1872 : 188 [cf. aussi 181]) : « Si c'est pour trahyson ou murtre, droit d'armes, raison et justice veullent qu'il soit par le sergent criminel couché, lyé et *traynné sur une cloye*, les piedz devant, hors du champ, et de là, par chevalz, au gibet, pour estre pendu, ou en la place de la ville avoir la teste trenchée ».

2.2. Critique d'une antédation proposée pour *diurnal*

Tout comme le FEW au niveau galloroman, le TLF fonctionne, dans le domaine de la lexicologie historique française, comme la référence en matière de datations. Ce statut de point de repère du dictionnaire est matérialisé entre autres par les nombreuses antédations par rapport aux datations répertoriées par le TLF explicitement proposées dans les publications. En effet, rares sont les études lexicales qui ne comportent pas leur section ou sous-section de lexèmes pour lesquels elles sont en mesure de proposer des améliorations de dates par rapport à l'information disponible dans le TLF. Le prestigieux *Glossaire des patois de la Suisse romande* (GPSR) n'y fait pas exception : depuis 1964, l'équipe qui le réalise publie régulièrement, dans son rapport annuel (cf. Rapport GPSR), un relevé des antédations par rapport à la lexicographie française glanées au fil du travail lexicographique.

Ces antédations, nombreuses et facilement accessibles, méritaient d'être exploitées dans le cadre du projet TLF-Étym. C'est Armelle Evrard qui se charge de cette confrontation entre lexicographie francoprovençale et dialectale et lexicographie générale française. Or le report des antédations proposées par le GPSR ne va pas toujours de soi (cf. Evrard en préparation), ce que l'exemple de *diurnal* nous permettra d'illustrer.

Le rapport du GPSR de l'année 1984 présente en effet l'antédation suivante : « *diurnal* "livre liturgique" (*Fr. mod.* XLII, 276 : depuis 1671). — J 1473 » (Rapport GPSR 86 : 4). Il s'agirait là (1473) d'une amélioration de près de 200 ans par rapport à la date de 1671 proposée par le TLF(i) pour *diurnal* subst. masc. « livre de prières contenant l'office divin de chaque jour ». Un retour à la source montre toutefois que cette attestation est sujette à caution.

Le texte qu'on peut lire dans les *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle* (Trouillat/Vautrey 1867) fait état des dispositions testamentaires de messire « Henry Mônier de Pourrantru, prestre, chapelain de N. D. de la Vieille Image à Pourrentruy ». Ce personnage lègue au procureur et aux confrères de St-Michel « une myene vie deaurée des saintes et saintes de Paradis par moy escripts en parchemin... ; item une myenne bible entiere aussi par moy escripte en parchemin ». Il donne à des hommes d'Église :

[...] un myen livre que j'ay escript en papier que l'on dit *vita Christi*, un psaltier gloses quest escript en papier et l'autre que l'on dit *compendium theologie*, un myen livre dit *discipulus* escript en papier et que j'ay heus achetez, un myen petit breviaire que messire Jehan Rebillat m'a donné, un myen livre qui est une exposition sur le nouvel testament lequel livre j'ay achetez par *emprodter*, un myen reliquaire d'argent que j'ay fait faire tout neuf, un myen livre par moy escript en papier que l'on dit de *virtus*, mon petit *diurnat*, une myenne lecture du doctrinal et un myien *compos glosis*, un myen livre dit *stimulus amoris*, un myen livre dit le livre de *amore Domini* par moy escript en papier, un myen livre que jay escript en papier dit *speculum curatorum*, à St-Michel, *martyrologium*. (1473, Trouillat/Vautrey 1867 : 853)

La forme *diurnat* ne semble pas avoir intrigué Knecht in GPSR 5, 777, qui n'a sans doute pas contrôlé le passage dans le texte même, où il aurait constaté, comme nous l'avons fait, qu'il s'agit de toute évidence d'une énumération de recueils de dévotion désignés par leur nom latin (*compendium theologie*, *discipulus*, *compos glosis*, etc.), mentions autonymiques toutes signalées par l'italique, dans le même paragraphe⁴. *Diurnat* ne représente donc pas la première attestation du lexème français, mais une attestation tardive de l'étymon latin dans un contexte alloglotte.

En revanche, la version révisée de la notice étymologique du TLFi retient bien la seconde attestation fournie par Knecht in GPSR, qui remonte à 1602 (*Des livres acheptez a l'usage du service divin, scilicet diurnal et aultres offices*) ; cette antédation d'environ 70 ans n'est pas non plus négligeable.

2.3. Critique d'une antédation proposée pour *estagnon*

Le rapport du GPSR (cf. ci-dessus 2.2.) de l'année 1984 propose l'antédation suivante : « *estagnon* "récipient" (TLF : depuis 1844). — V Liddes 1681 » (Rapport GPSR 86 : 4). Il s'agirait là d'une amélioration de 163 ans par rapport à la date proposée par le TLF(i) pour *estagnon* subst. masc. « récipient cylindrique en cuivre ou en fer étamé, souvent clissé, utilisé dans le midi de la France pour contenir les huiles, les essences aromatiques ». Une lecture quelque peu attentive de la citation montre toutefois que cette attestation est sujette à caution : « Unum *estagnon* d'Aouste, ponderis unius librae », loin de contenir la première attestation d'*estagnon* « vase d'étain », comporte le syntagme *estagnon d'Aouste* « petit demi-litre », emprunté au francoprovençal. Cette donnée ancienne est à ajouter au FEW 12, 226b, à la suite de la forme dialectale *étagnon* « petit demi-litre » relevée à l'époque moderne à Aoste. La version révisée de la notice étymologique du TLFi reprend donc l'attestation de 1844 déjà proposée par le TLF.

La traque des premières attestations n'a de sens que si elle est soumise à une enquête minutieuse qui révélera, grâce à un retour aux sources, un ensemble de faits et d'éléments d'information permettant d'éclairer les circonstances qui ont favorisé d'abord la création, puis la diffusion d'une unité lexicale. Ainsi, le texte dans lequel *estagnon* apparaît pour la première fois apporte avec son contexte une foule de renseignements. Il s'agit d'un article tiré du *Journal de chimie médicale*, qui énonce les mesures proposées par les distillateurs de Grasse au préfet du département du Var pour prévenir la présence de plomb et de cuivre dans l'eau de fleurs d'oranger livrée à la consommation journalière, à la suite de nombreux cas d'empoisonnements au plomb, survenus au courant de la première moitié du 19^e siècle. D'où une cascade d'arrêtés et d'ordonnances (en particulier l'ordonnance du 28 février 1853, cf. Larousse 1870 ; Guérin 1892) relatifs à la réglementation de la fabrication des estagnons, qui vont contribuer à la diffusion du mot et à sa dérégionalisation relative.

⁴ *Diurnat* est peut-être à corriger en *diurnale*.

On remarquera en marge de ces considérations historiques qu'*estagnon* a été improprement interprété par le TLF(i) : la définition citée ci-dessus devra être corrigée en « vase de cuivre étamé à l'étain fin, sans aucun alliage, utilisé dans le midi de la France pour contenir de l'eau de fleurs d'oranger ».

3. Rétrodatations

3.0. Considérations d'ordre général

Notre réflexion autour des articles *féodalement*, *retirer*, *défaire* et *bouffer* du TLF(i) sera centrée sur le problème des datations trop anciennes colportées par la lexicographie historique. Comme on sait (cf. Möhren 1982 : 692), ce type d'erreur mérite singulièrement d'être redressé, car ces fausses dates paralysent le progrès de la recherche.

3.1. Rétrodatation de *féodalement*

3.1.1. Examen critique de la première attestation donnée par le TLF(i)

Le TLF(i) contient, classé sous une rubrique « Dérivé » s.v. *féodal*, l'adverbe *féodalement*, dont le sémantisme est rendu par « selon le régime féodal ; d'une manière présentant certaines analogies avec ce régime ». La notice étymologique accolée à ce dérivé se présente comme suit : « 1^{re} attest. 1483 *feodallement* (*Const. de Normandie*, 116 r^o, édit. 1534 ds *R. Hist. litt. Fr.* t. 12, p. 699) ; de *féodal*, suff. *-ment*^{2*} ». Si l'étymologie-origine contenue dans ce petit paragraphe est irréfutable, l'indication de la première attestation appelle quelques remarques de notre part. La première critique que l'on peut formuler concerne l'absence de glose, incompréhensible dans le cas d'un lexème polysémique : en 1483, *feodallement* voulait-il dire « selon le régime féodal » ou « d'une manière présentant certaines analogies avec ce régime » ? Il est évident que les connaissances historiques du lecteur le font pencher pour la première interprétation, mais en aucun cas, un dictionnaire à prétention scientifique comme le TLF(i) n'a le droit de demander à ses lecteurs de participer de la sorte à la construction du sens que véhiculent ses notations.

Cette première critique pèserait moins lourd si elle n'était pas assortie d'une deuxième, qui concerne la citation du texte, réduit ici à sa plus simple expression, à savoir le lexème à attester lui-même. Non seulement pour pallier l'absence de définition, mais aussi afin de mettre dans les mains du lecteur un minimum d'éléments lui permettant de contrôler les résultats de l'analyse proposés, il aurait été souhaitable de donner le contexte cité par la source, en l'occurrence une notice d'Achille Delboulle : « *Féodalement*. 1483. Se aucun tient ung heritaige a vie ou a temps prefix par louage, par terme ou autrement, et non pas feodallement ne hereditablement. (*Const. de Normandie*, 116 r^o, édition 1534) » (Delboulle 1905 : 699).

Le défaut le plus grave de la notice étymologique du TLF(i), qui est hérité de Delboulle, réside toutefois dans la matérialité du texte de la première datation proposée. En effet, l'attestation de 1483 est citée aussi par Gdf 3, 752a, mais non pas s.v. *féodalement* adv. « d'une manière féodale » (GdfC 9, 609b ; von Wartburg in FEW 15/2, 118b, *FEHU 3), mais s.v. *feodablement* adv. « comme un fief » (von Wartburg in FEW 15/2, 119a, *FEHU 3 [ancien normand]) : il ne s'agit pas du même type lexical. Comme source, Gdf indique : « *Const. de Norm.*, f^o 192 r^o, éd. 1483 » ; il s'agit probablement de l'imprimé décrit par Chevalier 1959 : 2 : 2134 : ligne 9⁵. Le texte que donne Gdf présente des différences : « S'aucun tient ung

⁵ On notera la coquille dans la *Revue d'Histoire littéraire*, où se lit *Const.* au lieu de *Cooust.*, qui n'a malheureusement pas été rectifiée par le TLF.

heritage a vie ou a temps prefix par louage, par *ferme* ou autrement, et non pas *feodablement* ne *hereditalement* » (*Coust. de Norm.*, f° 192 r°, édition 1483).

Un contrôle de l'incunable 245 (f° 193 r°), qui contient ce texte⁶, confirme la lecture de Godefroy. Conformément à ses pratiques de travail, qui manquent de rigueur scientifique, Delboulle aura attribué à *feodalement*, qu'il a relevé dans l'édition de 1534 du *Coustumier de Normandie*, la date de 1483, qui correspond à une version plus ancienne du texte où l'on lit, sans aucun doute possible, à la suite de Godefroy, l'ancien normand *feodablement*⁷. Pour l'heure, nous n'avons pas pu vérifier si le *Coustumier de Normandie* de 1534 porte bien *feodalement* et qu'il ne s'agit pas d'une mélecture de Delboulle pour *feodablement*, leçon de l'édition de 1483 qu'il aurait transformée, par étourderie, en *feodalement*.

3.1.2. Une fausse piste

Le témoignage de 1483 écarté, se pose alors la question de la nouvelle datation du lexème *féodalement*. Une proposition dans ce sens se trouve dans l'*Inventaire général de la langue française* (IGLF), entrepris par Mario Roques à partir de 1936 et clos en 1969 par Félix Lecoy, qui est une collection d'environ six millions de fiches. Un double du fichier original, déposé à l'Université de Paris-Sorbonne, a été mis à la disposition de la rédaction du TLF et est toujours en dépôt à l'ATILF. L'IGLF fournit une attestation de *feodalement* datée de 1376, extraite d'un document référencé « *Archives du Nord*, B 1574 », folio 54, qui donne le texte suivant : « Messire Gauthier, s^t d'Irouer, chevalier, nous avons receu en nostre foy et homaige de tout ce qu'il puet et doit tenir de nous feodalement ». Indépendamment du fait que nous ne savons pas à quoi correspondent ces mystérieuses *Archives du Nord* B 1574, qu'il faut donc d'emblée manipuler avec beaucoup de précaution et de circonspection, la leçon *feodalement* est éminemment suspecte. Dans l'impossibilité de vérifier la date du document, pour s'assurer qu'il ne provient pas d'une source tardive des 16^e-18^e siècles qui reproduirait en langage moderne des stipulations formulées dans des documents antérieurs, nous doutons fort que l'apparition du lexème *feodalement* remonte à 1376. Notre pratique des textes anciens nous pousse à rejeter ce terme singulier à l'époque indiquée comme n'appartenant pas au langage de ce temps-là. Nous suggérerions de corriger *feodalement* « selon le régime féodal ; d'une manière présentant certaines analogies avec ce régime », qui ne convient pas ici pour des raisons sémantico-pragmatiques, en *feaul(e)ment* « loyalement (comme un vassal doit le faire vis-à-vis de son suzerain) » (cf. Gdf 3, 741b, s.v. *fealment* et *fealment* ; TL 3, 1678, s.v. *fèal* et *fèaument* ; von Wartburg in FEW 3, 502b-503a, FIDELIS ; AND² s.v. *feablement* ; DMF2 s.v. *fealment*), adverbe qui apparaît traditionnellement dans le contexte d'un hommage vassalique désigné par les mots *foy* et *homaige*.

La cérémonie de l'hommage est souvent décrite de manière explicite à la fois dans la littérature et dans les chartes du Moyen Âge (cf. Du Cange 4, 216-219, s.v. *hominium*) : le suzerain reçoit le vassal en foi et hommage, c'est-à-dire qu'il reçoit de lui le serment de fidélité ou d'allégeance, que ce dernier fait à genoux, nu-tête et sans ceinture. La prestation de l'hommage se trouve régulièrement représentée dans les miniatures qui rehaussent l'éclat des manuscrits⁸. L'homme qui prête hommage manifeste sa volonté d'entrer en dépendance en

⁶ On peut consulter cet incunable sur le site des médiathèques de la région troyenne (<http://www.mediathèque-agglo-troyes.fr/bmtroyes/accueil.php>).

⁷ La date de 1483 devra être corrigée aussi dans le *Grand Robert* (Robert 1985) et dans le *Robert historique* (Rey 1998), qui, selon leur habitude, l'ont reprise sans critique.

⁸ Quelques exemples : hommage rendu au roi de France par Édouard d'Angleterre pour l'Aquitaine (14^e siècle, *Grandes Chroniques de France*, cf. Larousse 1966 : 2 : 163) ; chevalier prêtant serment de fidélité à Charlemagne (détail d'une miniature d'un codex du 14^e siècle, *Bibliothèque Marciana*, Venise, cf. GDLE 1983 :

plaçant ses mains jointes dans celles de son seigneur qui referme celles-ci sur elles, il fait tradition de son corps et donne le baiser au suzerain⁹ :

A tant ez voz Claresme l'eschavie, Qui de Gascoingne avoit la seingnorie. Devant le roi descent..., S'*ommaige* offri, lors s'est ajenoillie, Puis joint ses mains, moult s'est humeliie. Et li rois l'a encontremont drescie, Puis prent l'*ommaige*, si l'a en *foi* baisie (ca 1232, TL 6, 1075 s.v. *omage*)

L'*hommage* est le plus honorable service, et plus humble service de reverence, que franc tenant puit faire à son Seignior, il sera discint, et son test discouvert, et son Seignior seera, et le tenant genulera devant luy, sub ambedeux genues, et tiendra ses maines extendes, et jointes ensemble enter les mains le Seignior, et issint dira... (fin 15^e siècle, Du Cange 4, 216c, s.v. *hominium*).

L'hommage étant suivi de l'investiture d'un fief, le vassal s'engage à tenir en l'état tous les biens qu'il pourra posséder en respectant fidèlement ses engagements et obligations envers le suzerain conformément à la *foi*, c'est-à-dire au serment de fidélité qu'il a prononcé sur l'Évangile ou sur des reliques, comme en témoigne la relation de cet hommage en 1426 dans les *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine* :

Vous congnoissez estre homme de *foy* de mon seigneur qui cy est au regart de tel lieu [...]. Et luy promectez et jurez par la *foy* et *serement* de vostre corps que de ce jour en avant *foy* et *loyaulté* vous luy porterez, d'autre que de luy ne vous en advouerez ; bien et *loyaument* ses devoirs vous luy payerez ; par adveu ne autrement son fié ne roingnerez ; et en touz cas vous y porterez comme home de *foy* simple doit faire envers son seigneur, et sur les paines qui y appartiennent. Et en signe de ce, luy en baillez la bouche et les mains [...]. Ce mistere doit estre dit l'omme de *foy* ayant les mains jointes entre celles de son seigneur, et après sur un livre faire derchief les *seremens* dessusdiz. (Beautemps-Beaupré 1883 :120)

Pour illustrer encore un peu plus notre propos, nous citerons une autre formule de serment, prononcée vers la fin du 15^e siècle par un homme lige lors de la réception de l'hommage. La voici, telle qu'on peut la lire dans Littleton [= ?], sect. 85, in Du Cange 4, 216b : « Jeo deveigne vostre home de cest jour en avant, de vie et de membre, et de terrene honor, et à vous serra *foyall* et *loyall*, et *foy* à vous portera des tenemens, que jeo claime de tener de vous, salve la *foy*, que jeo doy à nostre Seignior le Roy ».

Antérieurement, en 1339, dans un acte dans lequel Guy X relate les conditions auxquelles il a concédé le moulin Hairaud à deux clercs, il est stipulé que :

[...] nous avons baillié et octroïé [...] à Jahennot et à Gilet les Bouchers, clercs, et à leurs hoirs [...] nostre moulin de Heyraut [...], à avoir, à tenir, à poursayrs et à espleitier et à enlever et à percevoir des ditz Jahennot et Gilet et de leurs hoirs et de ceulx qui auront cause d'eulx tous les fruitz et les levées et touz les esmolumentz des dictes chouses à toujours mès *feaulment* et heritaument, sauve et retenu à nous et à noz hoirs nostre seigneurie et obeissance sur le dit moulin de Heyraut (Broussillon 1898 : 2 : 208 = DMF2).

L'analyse des passages décrivant la cérémonie de l'hommage met en lumière un réseau lexical composé de *foy*, *feauté*, *fealment* ; *loyauté*, *loyaument* ; *serement*, à l'exclusion de *féodalement*, dont le sémantisme l'éloigne de cette isotopie. Il nous semble que cette appartenance de *fealment* à ce réseau lexical est propre à valider notre lecture *feaul(e)ment* — lecture éminemment linguistique et non pas philologique, puisque nous n'avons pas pu accéder au manuscrit — à la place de *feodalement* dans le texte de 1376 des Archives du Nord.

5 : 5316) ; le roi René d'Anjou reçoit l'hommage de Jean de Sainte-Maure, le 15 mai 1466, pour la baronnie de La Haie-Joullain (miniature du 15^e siècle, Archives nationales, Paris, cf. GE 1973 : 23 : 4842).

⁹ Cf. Fossier 1991 : 281-282 ; 288-290.

3.1.3. Nouvelle première attestation

La documentation consultée n'a pas permis de faire remonter la date d'apparition de *féodalement* « selon le régime féodal » au-delà du 16^e siècle (1514, attestation relevée par Delboulle 19^e siècle) :

Car par la raison commune, ung vassal n'est censé ne réputé homme lige de son seigneur si non pour raison de l'heritaige que iceluy son seigneur luy a de sa grace octroyé et imparté pour *féodalement* le tenir de luy en ligençe, sans d'iceluy heritaige exclurre, reserver ne excepter aucune chose hors de l'hommage ». (1514, Bouchart, *Grandes Croniques*, cf. Auger/Jeanneau 1986 : 2 : 375 : § 8)

Par ailleurs, *féodalement* ne semble pas avoir été accueilli par la lexicographie avant Furetière 1690.

Contrairement à la majorité de nos résultats de recherche, nous ne sommes donc pas en face, ici, d'une antédation, mais d'une rétrodatation : notre analyse nous amène à rajeunir *feodalement* d'une trentaine d'années (1483 → 1514). Quant à *feodallement*, qui n'existe pas dans le *Coustumier de Normandie* de 1483 et dont il reste à établir qu'il apparaît bien dans l'imprimé du même texte de 1534, il a fait son entrée dans la Base des mots-fantômes (cf. Steinfeld 2006 et le prototype de la future base consultable à l'adresse <http://stella.atilf.fr/gsouvey/MotsFantomes/>).

3.2. Rétrodatation de *retirer*

3.2.1. Examen critique de la première attestation donnée par le TLF(i)

Avant de procéder à l'examen critique de la notice étymologique de l'article *retirer* du TLF(i), nous en citerons la partie que nous serons amenée à commenter :

RETIRER, verbe

1^{re} Section. [*Re-* exprime l'inversion d'un mouvement centrifuge]

I. — *Empl. trans.*

C. — Retirer qqc. (à qqn)

1. Ôter, enlever. *Retirer des vêtements, un pansement à qqn. Quand on lui retira son bandeau, il se trouva dans une chambre charmante, seul avec une inconnue décolletée et masquée* (MAUROIS, *Sil. Bramble*, 1918, p. 134).

◆ *Retirer qqc. des mains (de qqn). Suzanne quitta la pose, vint jusqu'au jeune homme, lui retira des mains la palette avec précaution* (DUHAMEL, *Suzanne*, 1941, p. 209).

— *Loc. fig.*

◆ *Retirer une épine* du pied.* Synon. *arracher**, *enlever*, *ôter une épine du pied.*

◆ *Retirer le pain de la bouche**. [...]

Étymol. et Hist. I. Trans. et intrans. [...]

B. 1. [XIII^e s. « reprendre à quelqu'un ce qui avait été accordé ; le dépouiller de ce qu'il possédait » *tous les biens sont retirés et ravés* (Th. DE NAVARRE ds DOCHEZ 1860)] 1875 *retirer les morceaux [de pain] de la bouche de qqn* (ZOLA, *Faute Abbé Mouret*, p. 1428).

La signataire de la notice étymologique de cet article, Marie-Josée Mathieu, introduit entre crochets carrés la première attestation absolue donnée pour le sens « reprendre, enlever (qch. à qn) », datée du 13^e siècle. Ce marquage typographique indique que la donnée est douteuse, ce qui représente une plus-value certaine par rapport à l'indication non critique donnée par von Wartburg *in* FEW 6/1, 403a, MARTYRIUM III 1 a α à la suite de Dochez 1860.

Or il est possible de pousser plus loin l'esprit critique : l'établissement de la première attestation absolue d'un lexème ou d'un sémantisme impose un contrôle dans la source textuelle, pour autant qu'elle soit disponible. Nous avons réussi à retrouver le passage correspondant dans les *Chansons de Thibaut de Champagne* (à dater du 2^e quart du 13^e siècle) : « En amor a paor et hardement : Li dui sont trois et du tierz sont li dui, Et grant

valeur est a eus apendant, Ou tout li bien ont retret et refui » (Wallensköld 1925 : 17 : 20). *Retret* n'y est pas à interpréter comme une forme verbale de la famille lexicale issue de MARTYRIUM, mais comme une occurrence d'ancien et moyen français *retrait* subst. masc. « refuge » (von Wartburg *in* FEW 10, 341b, RĒTRAHĒRE I 1 a α). Cette interprétation est confirmée par le binôme synonymique que forme *retret* avec ancien et moyen français *refui* subst. masc. « lieu de refuge, asile » (Kuhn *in* FEW 10, 197b, REFUGIUM I 1) dans le texte cité. On pourrait donc rendre ce passage par : « Dans l'amour, il y a crainte et hardiesse : les deux sont trois et ils procèdent du troisième ; une grande valeur leur est attachée où tous les biens trouvent abri et refuge ».

Les éditeurs, A. Wallensköld d'une part et S. N. Rosenberg, H. Tischler et M.-G. Grossel (Rosenberg/Tischler/Grossel 1995 : 588, 20 ; 1024, variante III, 20) de l'autre, ont rejeté ici à juste titre la leçon peu convaincante du manuscrit R, qui offre au vers 20 : « Ou tout li bien sont *retrait* et *ravi* » (ce dernier terme au moins paraît erroné et ne va pas avec le contexte).

Dochez 1860 cite ce vers fautif, dû à la négligence du copiste, à travers une édition, sans doute dépourvue de valeur philologique, qui modernise le texte et l'aménage, en substituant à l'ancien verbe *retraire* « enlever », en usage jusqu'au 17^e siècle, *retirer*, qui l'a remplacé en grande partie dans ses usages sémantiques, mais se rattache à une autre famille lexicale.

3.2.2. Nouvelle première attestation

Pour l'heure, la documentation consultée ne nous a pas permis de trouver d'attestation de *retirer* « reprendre, enlever (qch. à qn) » antérieure au dernier tiers du 16^e siècle, dans la locution *retirer le pain de la bouche* relevée au sens propre chez Larivey (1579) (Freeman 1978 : 87), qui fournit une antédation de près de trois siècles à cette locution datée de 1875 par le TLF(i). Contrairement à la majorité de nos résultats de recherche, nous ne sommes donc pas en face, ici, d'une antédation, mais d'une rétrodatation : notre analyse nous amène à rajeunir *retirer* « reprendre, enlever » de trois siècles.

Et ancien français (ou moyen français précoce) *retirer* au sens de « reprendre, enlever » est allé grossir les rangs des mots-fantômes mis sous séquestre dans la base de données du même nom, qui a pour vocation de faire sortir de manière définitive ces spectres hideux de la circulation lexicographique (*cf.* ci-dessus 3.1.3.).

3.3. Rétrodatation de *défaire*

3.3.1. Le français général *se défaire* (d'un vêtement) « enlever (un vêtement) »

La microstructure de l'article *défaire* du TLF(i) contient, sous I. A. *défaire qch.*, un sous-paragraphe (dépourvu de marquage alpha-numérique) introduit par l'indication « vieilli, emploi pronominal », consacré à un sémantisme défini par « ôter un vêtement, un bijou, se dévêtir ». Ce sens est illustré par deux citations :

1. *Toi qui cherches une belle fille, sans la trouver ! ... Elle va se défaire. Défais-toi, ma chérie, défais-toi un peu, pour qu'il voie.* (1886, É. Zola)

2. *Tu ne te défais pas ?* (1903, A. France)

Si la définition pouvait laisser un doute quant à la valence de cet emploi du verbe, les exemples permettent d'affirmer qu'il s'agit de l'emploi absolu, qui présente l'ellipse d'un ancien complément d'objet indirect (*se défaire d'un vêtement* > *se défaire* « se dévêtir »). Cet emploi absolu du verbe pronominal n'appartient plus aujourd'hui à la langue générale, mais est marqué diatopiquement ; nous y reviendrons ci-dessous (→ 3.3.2.).

En revanche, la vitalité en français moderne et contemporain de la construction *se défaire* (*d'un vêtement*) « enlever (un vêtement) » est patente, à en juger d'après les nombreux exemples relevés sous la plume d'auteurs non suspects de régionalisme (Théophile Gautier ; Roland Dorgelès ; André Breton ; Édouard Peisson ; Julien Green ; Michel Leiris ; Christine de Rivoyre ; Claude Simon ; Jacques Lanzmann ; tous Frantext). Curieusement, cet emploi de *se défaire de* est absent de la microstructure de la partie synchronique de l'article *défaire* du TLF(i) — qui n'a que *se défaire de* « se séparer, se débarrasser de quelque chose, de quelqu'un » (sans exemple dans le domaine vestimentaire) —, et on ne le retrouve pas davantage mentionné dans Larousse 1972 ou Robert 1985.

Le rédacteur de la notice étymologique a toutefois considéré que cette construction était suffisamment saillante en français moderne pour qu'elle mérite un traitement historique, puisqu'il propose les jalons suivants pour le verbe pronominal :

- B. 1.** 1484 pronom. « se séparer de quelqu'un » (*Ordonnance royale* ds LITTRÉ : **se deffait** de son maistre) ; **2.** 1532 « se débarrasser de quelque chose » (RABELAIS, *Pantagruel*, éd. V. L. Saulnier, IV, 24) ; **3.** 1534 « se débarrasser de vêtements » (RABELAIS, *Gargantua*, éd. R. Calder et M. A. Screech, XL, 76).

Le sens « se débarrasser de vêtements », mis en exergue dès Hatzfeld/Darmesteter 1890–1900 (« p. ext. se défaire d'un vêtement, l'ôter »), est clairement distingué du sens plus général « se débarrasser de qch. », ce qui pourra paraître un peu bancal (un vêtement est aussi « quelque chose »), mais se justifie par la fréquence d'emploi du verbe dans le domaine notionnel des habits. En revanche, la paternité de ce sémantisme ne peut pas être attribuée à Rabelais : une mise au point à ce sujet s'impose.

Voici le passage tel qu'on peut le lire dans Rabelais, *Gargantua* (Calder/Screech/Saulnier 1970 : 241 : chapitre XL) : « Descendu que feut, le Moyne *se deffist de* tout son arnoys et getta l'une piece apres l'autre parmy le champ, et, reprenant son baston de la croix, remonta sus son cheval, lequel Eudemon avoit retenu à la fuyte ».

La scène décrite se situe dans le chapitre intitulé : *Comment le Moyne donne couraige à ses Compaignons et comment il pendit à un arbre*. Frère Jean, à la tête d'une armée d'une trentaine de valeureux combattants, se lance à la rencontre de la grande armée picrocholine. Contre sa volonté, car « il ne vouloit aultres armes que son froc davant son estomach et le baston de la croix en son poing », ses compagnons lui font endosser une pesante armure. Devant les réticences du prêtre, on n'a pas de mal à imaginer que ses compagnons ont pris un malin plaisir à en rajouter une couche (Calder/Screech/Saulnier 1970 : 236). Monté sur un vaillant coursier, armé de pied en cap, le moine s'époumonne à exhorter au courage ses « nobles champions », par un prêche véhément. Passant sous un noyer, notre intarissable bénédictin, qui a relevé la visière de son heaume pour parler haut et fort et respirer plus librement, se retrouve accroché à une grosse branche et suspendu à l'arbre après que sa monture, à qui il a donné un bon coup d'éperon et lâché la bride pour « deffaire sa visiere du croc » (Calder/Screech/Saulnier 1970 : 241), s'est dérobée sous lui. Il appelle à l'aide ses compagnons d'armes, qui prennent tout leur temps pour échanger une kyrielle de plaisanteries avant de décrocher le brave frère Jean, qui fulmine des imprécations à leur encontre. Une fois posé par terre, il se démène rageusement pour se dégager de cette satanée armure, composée d'une infinité de plaques, dont il parvient enfin à bout. On comprendra donc que cet attirail est assimilé à une entrave qui gêne la liberté des mouvements, l'action et la libre circulation de frère Jean. En conséquence, *se deffaire de* chez Rabelais n'appartient pas au sémantisme

« ôter (un vêtement) », mais est à définir « se dépêtrer de, se dégager de, se libérer de (ce qui incommode, serre, encombre [en l'occurrence, une armure]) »¹⁰.

Ce n'est qu'au début du 18^e siècle qu'on relève la première attestation du sens proprement vestimentaire : « [mademoiselle de Saint-Germain] ôta ses coiffes, son écharpe, et tout l'attirail dont on se défait quand on prétend s'établir familièrement quelque part pour le reste du jour » (1713, Antoine Hamilton, *Mémoires de la vie du comte de Grammont*, Frantext). Le contexte indique que mademoiselle de Saint-Germain s'impose comme *persona non grata* chez madame de Sénantes, qui avait projeté de passer un moment en tête à tête avec le chevalier de Grammont. On devine l'embarras du couple quand il devine qu'ayant enlevé ses vêtements destinés à être portés au dehors, « l'éternelle Saint-Germain » ne quittera pas les lieux de si tôt¹¹.

3.3.2. Le régionalisme *se défaire* « se déshabiller »

Quant à la construction absolue telle qu'elle est décrite dans la partie synchronique de l'article *défaire* du TLF(i), elle est marquée diatopiquement : comme nous l'enseigne Pierre Rézeau in DRF s.v., *se défaire* « ôter un vêtement de dessus (ou ses vêtements, selon la circonstance) ; desserrer (un vêtement), se dégrafer », attesté régionalement depuis 1802 (en Gascogne), est usuel dans les régions et départements suivants : Nord, Pas-de-Calais ; Allier ; Doubs, Jura, Isère, Drôme, Provence ; Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales, Ardèche, Haute-Loire, Limousin, Dordogne, Gironde. Le commentaire étymologique de cet article du DRF se présente comme suit :

Cet emploi de fr. *se défaire* (d'un vêtement) (dep. 1534, Rabelais, v. TLF) est enregistré dans les dictionnaires du 20^e s., dans l'emploi absolu ici considéré, sans marque d'usage (DG ; GLLF), comme « région. » (Rob 1985, sans exemple) ou « vieilli » (TLF, avec exemples de Zola 1886 et A. France 1903) ou encore sans marque, à l'impératif, avec la notation « (médecin) » (NPR 1993–2000). Autant qu'on puisse l'appréhender au vu de la documentation, l'aire actuelle de son usage est manifestement périphérique et le dénonce comme un archaïsme, qui s'étend aussi à la Suisse romande (Pierreh. ; GPSR 5, 154b) et à la Belgique (PohlBelg 1950). (Rézeau in DRF s.v. *défaire* [se])

Ce paragraphe appelle deux remarques de notre part. D'abord, conformément à ce que nous venons de développer (cf. ci-dessus 3.3.1.), *se défaire* (d'un vêtement) ne remonte pas à Rabelais, mais seulement, en l'état actuel de nos connaissances, au début du 18^e siècle, où ce sens apparaît en tant que sémantisme particulier à partir du sens plus général « se débarrasser (de qch.) ». Deuxièmement, il est possible d'élargir l'aire de ce diatopisme syntaxique, puisque le français parlé au Canada (Dionne 1909 ; GPFC 1930) vient s'ajouter aux données françaises, suisses et belges citées par Pierre Rézeau.

Il peut être tentant de se poser la question d'une éventuelle antédation de cette construction, que le DRF connaît depuis 1802 (cf. ci-dessus). Pierre Kunstmann in DMF2 enregistre ainsi l'emploi pronominal absolu *se deffaire* « se déshabiller », qu'il pense avoir repéré dans le *Miracle de saint Alexis* (1382). Voici le passage qui nous intéresse :

¹⁰. On relève par ailleurs une autre occurrence du même sens chez Rabelais : « [Pantagruel] *se deffit des liens* qui le tenoient au berceau ung des bras, et vous prend lacdite vache par dessoubz le jarret, et luy mangea les deux tetins » (Saulnier 1959 : 24 : chapitre IV).

¹¹ En 1744, on lit une seconde occurrence de *se défaire d'un vêtement* « l'ôter » dans un ouvrage licencieux écrit dans un style alerte et élégant, qui décrit, non sans malice, un libertinage effréné : « *Défaites-vous* de ces ajustemens superflus, dit-elle [une courtisane] à Laurette [une jeune femme qui s'initie au libertinage], restez en corset, comme je m'y suis mise, puisque nous passons ici la journée, il ne faut point de cérémonies : vos graces en seront plus aimables en négligé » (Claude Godard D'Aucour, *Thémidore*, Frantext).

Alexis : Encore vueil, sanz detrier, Ce povre que voy la seul estre De nouvelle aumosne repaistre, Et vueil, pére de deité, Estre povre de volenté, Sanz quelque chose posséder. De riens avoir me vueil cesser Ou il ait de chatel regart. Biau frère et ami, Diex vous gart ! Vous voulez vous habandonner, A moy vostre robe donner Et la moye vous donneray, Et si la vous despoulleray Presentement ? – Le Povre seul : Vous perderez trop malement, Sire, se vous ce change faictes : Voz draps sont et bons et honnestes Pour aler entre toute gent, Les miens ne valent pas d'argent Nulz trois solz. Que voulez vous faire ? Ne *vous* vueilliez pas si *deffaire* Com dit avez (Paris/Robert 1883 : 320 : vers 1172-1185).

Alexis propose au pauvre de lui donner ses beaux habits en échange des siens, qui ne valent pas même trois sous. Quelques vers plus loin, il explique ses motivations : il est déterminé à renoncer au monde et à vivre dans la pauvreté, dans l'espoir de trouver Dieu : « Amis, et je me jette puer Par ce change de tout le monde, Car je ne voy qu'il y habonde Fors que vanité et malice, Si que, pour eschiver tout vice, De l'estat mondain me desmet Et en l'estat povre me mett Pour Dieu trouver » (Paris/Robert 1883 : 321 : vers 1206-1213).

La transformation en pauvre par l'échange d'habits est un lieu commun de l'hagiographie, et l'interprétation de Pierre Kunstmann, influencé peut-être inconsciemment par l'usage de *se défaire* au Québec au sens de « ôter ses habits » (cf. ci-dessus), ne convient pas. Alexis veut perdre son ancienne apparence, et il a la ferme intention de se transformer, de se déguiser en s'habillant de manière à être méconnaissable. Le sémantisme de *se défaire* est donc ici « se transformer » (cf. TL 2, 1580 pour la construction transitive illustrant le sens « unkenntlich machen, verkleiden »).

Le *Miracle de saint Alexis* contient une seconde occurrence de *se défaire*, au vers 1446, que Pierre Kunstmann, cette fois-ci, glose dubitativement : « se transformer, se déguiser ou se défigurer » ? : « Musehault : Il [Alexis] ne *se* sara si *deffaire* Que se son visage veons, Qu'en l'eure ne le congnoissons Et vous et moy ». « Se transformer, se déguiser » est, sans aucun doute possible, la bonne interprétation qui vaut pour les deux occurrences de *se défaire* dans ce passage. En effet, Huchon et Musehault, qui sont à la recherche d'Alexis, s'appêtent à mener leur quête dans un couvent et se déclarent convaincus, s'il s'y trouve, de le reconnaître sous n'importe quel déguisement. *Se défaire* « ôter ses habits » dans le *Miracle de saint Alexis* va donc rejoindre tant d'autres sens fantômes qui encombrant la lexicographie et sont autant de leurres dangereux pour les linguistes et les philologues sans défiance.

3.3.3. Le statut diasystémique de *se défaire* chez Zola et France

On peut alors se poser la question du statut diasystémique du verbe *se défaire* « se dévêtir » dans les deux exemples cités dans la partie synchronique de l'article du TLF(i). Une analyse minutieuse tant du contexte discursif que du contexte extra-linguistique selon les questionnements de la linguistique variationnelle¹² encourage à voir dans le premier cas (Zola) une attestation du régionalisme décrit par Pierre Rézeau, tandis que l'on hésite dans le second cas (France) entre un diaphasisme, un régionalisme et un archaïsme (plusieurs valeurs pouvant coexister entre elles). Inutile de dire que l'un et l'autre indice diasystémique sont clairement au service de l'intention littéraire.

Un emploi de *se défaire* « se déshabiller » dans la bouche d'un personnage de Zola n'a rien de surprenant. En effet, quoique né et mort à Paris, où il passera l'essentiel de sa vie d'adulte, Émile Zola, fils d'un ingénieur chargé de la construction du canal d'Aix-en-Provence, fut élevé dans le Midi, et c'est sûrement du français régional de Provence, où le terme est bien vivant, que le mot a pénétré dans son vocabulaire dès sa tendre enfance. S'agit-

¹². Pour la problématique générale de l'apport de la linguistique variationnelle à la lexicologie historique, cf. Prüssmann-Zemper 1990, Martin 2004 : 145-146 et Völker 2003.

il d'un régionalisme conscient ou non ? Dans l'affirmative, Zola laisserait-il entendre que le personnage en question, le journaliste Jory (dans la bouche de qui on ne relève pas moins de quatre occurrences de *se défaire*), a des origines méridionales ? Le personnage présente, par ailleurs, certaines des caractéristiques prêtées par stéréotype aux méridionaux : il est expansif, loquace, gai, vif, et extériorise ses intentions avec une prodigieuse aisance.

Par ailleurs, il n'est sans doute pas inutile de rappeler que la scène se déroule dans l'atelier parisien du peintre Claude Lantier, chez qui on reconnaît quelques traits du malheureux Cézanne : son atelier est rempli de « tableaux violents, de nudités vraies des académies et de la réalité crue des études faites en Provence, blessée, répugnée » (Le Blond 1928 : 115). D'une manière générale, la Provence est omniprésente dans l'*Œuvre* de Zola.

Quant à Anatole France, ce Parisien de souche met la construction verbale en question dans la bouche de madame Nanteuil, à qui il tarde de voir sa fille Félicie, qui fait ses débuts au théâtre, rentrer chez elle après une représentation. Resituons plus précisément la scène où le terme apparaît : la jeune femme s'est fait raccompagner en voiture par un soupirant qui l'a couverte de caresses pressantes et de baisers voluptueux. C'est donc « les cheveux en désordre, l'œil brillant, [...], heureuse, jolie, ayant l'air de garder sous son manteau, qu'elle tenait les deux mains fermées sur elle, un reste de chaleur et de volupté » que Félicie entre dans la salle à manger. Sa mère s'étonne : « Tu ne te défais pas ? » (France 1927 [*Histoire comique*] : 148). Le verbe se lit donc dans la reproduction d'une conversation ordinaire et familière, ce qui inciterait à lui attribuer une valeur diaphasique.

L'auteur suggère peut-être aussi que la mère et la fille, qui ont quitté la province pour monter à Paris, où cette dernière est venue tenter sa chance et espère devenir une grande actrice, ont gardé quelques usages propres à leur région d'origine (régionalisme). Il laisse peut-être entendre par cet emploi, qu'il dénonce comme un archaïsme, que madame Nanteuil est une dame âgée, et souligne ainsi qu'il y a une grande différence d'âge entre la mère et sa fille, d'où découleraient des problèmes de communication et d'incompréhension réciproque. L'évocation de la déesse Cérès (France 1927 : 148), qui, dans la quête de sa fille, passa à Eleusis, où se tenaient des vieilles qui l'invitèrent à prendre place parmi elles, pourrait corroborer cette hypothèse.

3.3.4. Le sens général *se défaire* (de qch.) « se débarrasser (de qch.) »

La partie synchronique de l'article *défaire* du TLF(i) ne réservant pas de subdivision particulière à *se défaire* (d'un vêtement) « enlever (un vêtement) », la refonte de la notice étymologique correspondante dans le cadre du projet TLF-Étym renonce à dater ce sens particulier. En revanche, elle ne peut pas éluder la question de l'apparition, dans les textes disponibles, du sens plus général « se séparer, se débarrasser (de qch.) » de *se défaire* (de qch.) (cf. II., « Emploi pronom. » dans la description synchronique), que le TLF(i) date de 1532 (chez Rabelais).

Et là, la consultation du DMF s'avère des plus utiles : Edmonde Papin in DMF1 propose en effet une attestation de *ca* 1424/1457 dans les *Comptes du domaine de la ville de Paris*, qui permet donc d'antédater d'un siècle environ (1532 → *ca* 1424/1457).

3.4. Rétrodatation de *bouffer*

Notre réflexion autour de l'article *bouffer* du TLF(i) sera centrée sur l'établissement de la première attestation du sémantisme « manger avec avidité ». En effet, l'interprétation du lexème *bouffer* chez Clément Marot, à qui la tradition lexicographique attribue la paternité de ce sens (von Wartburg in FEW 1, 595a, BUFF-, PUFF- ; TLF(i) ; Cellard/Rey 1980 ; Robert

1985 ; Rey 1998 ; Colin *et al.* 2001), soulève plus d'un problème, et un examen critique rigoureux s'impose¹³.

Nous procéderons tout d'abord à un état des lieux de l'article *bouffer* proposé par GdfC (8, 350a-b).

3.4.1. L'ancien et le moyen français *bouffer*/*buffer*

Sous la définition « gonfler, enfler ses joues, souffler, respirer longuement », Godefroy ne donne qu'un seul exemple, tiré de *Tristan*. TL 1, 1026, qui reprend cette donnée, cite un peu plus de contexte, ce qui permet de comprendre que le personnage qui est l'actant du verbe *boufer* souffle bruyamment pour manifester sa colère : « Li rois l'entent, *boufe* et sospire, Esfrèez est, forment s'aïre ». TL fournit trois exemples supplémentaires illustrant le sens de « souffler (en parlant d'un humain, d'un animal, d'un soufflet de forge) ». Nous pouvons enrichir la documentation réunie par la lexicographie médiévale par deux occurrences :

1) « [...] car la Puissance Vegetative jamais ne repose, avecquez ses fille Nutritive, Formative, Assimilative et Unitive, qui sont en continuel œuvre en leurs forges, dont les soufflez *bouffent* [« les forges dont les souffets soufflent »] par les membres espris de vie » (1429/1430, Chartier, *Livre de l'Espérance*, cf. Rouy 1989 : 24 : ligne 85)

2) « par ordonnance divine soufflent [deux vents] l'un apres l'autre, aucunesfoiz en attempance et aucunesfoiz par leur rage de *buffer* [« souffler »] font de grans dommaiges ou monde » (1466/1467, *Ovide moralisé en prose*, cf. de Boer 1954 : 45).

De là provient le participe passé *buffez* « emporté comme par le souffle du vent, soufflé » qui apparaît dans le *Testament* de Villon, mal interprété par Godefroy, qui cite trop succinctement le passage et glose erronément par « fig. rassasier » : « Car ou soit ly sains appostolles, D'aubes vestuz, d'amys coeffez, Qui ne seint fors saintes estolles Dont par le col prent ly mauffez De mal talant tous eschauffez, Aussi bien meurt que cilz servans, De ceste vie cy *buffez* : Autant en emporte ly vens ! » (1461, Rychner/Henry 1974 : 1 : 48).

Il apparaît donc que jusqu'à la fin du 15^e siècle, la totalité des sept attestations de *bouffer* que nous avons relevées documentent le sens de « souffler (en parlant d'un humain, d'un animal, d'un soufflet de forge, du vent) ».

3.4.2. Le français préclassique *bouffer*/*buffer*

Huguet établit deux entrées distinctes pour les verbes *bouffer* et *buffer*. Sous *bouffer*¹ (*bouffer*² renvoie à *buffer*), il distingue les acceptions « (fig.) se gonfler », « se gonfler (de colère) », « se mettre en colère », « trans. gonfler, bourrer », v. pronom. « se gonfler », p. passé « gonflé (de colère), irrité ». Plusieurs des exemples cités par Godefroy ont donné lieu à une réinterprétation, les attestations de la Renaissance ne permettant pas par elles-mêmes de supposer que *bouffer* présentait le sème /nourriture/. Ainsi Huguet a raison de corriger la définition « se rassasier » donnée par Godefroy pour les deux occurrences de Jean De La Taille en « se gonfler ». Quant à celle de Liébault, que Godefroy définissait « bourrer de nourriture, faire bouffer », Huguet la propose avec une définition qui n'est satisfaisante qu'à moitié puisque de « gonfler, bourrer », on ne retiendra que « gonfler », « bourrer » ne

¹³ Nos plus sincères remerciements vont à Gilles Roques, qui nous a obligeamment fait part de ses doutes quant à l'existence de *bouffer* « manger avec avidité » dans la langue de la Renaissance et nous a ainsi permis de goûter aux railleries épicées qui pimentent agréablement la cuisine papale, en pleine *bataille de Caresme et de Charnage*, avant de jouer aux devinettes avec ce feu follet de Marot !

convenant pas ici. Sous *buffer*, qui présente trois têtes de paragraphe, se côtoient : « souffler », « souffleter », « altérer ». Les deux exemples, simples variantes graphiques de *bouffer*, illustrant le sens de « souffler », ont retenu notre attention¹⁴ :

1) « Quant j'aperçeu leurs volentez horribles Et qu'ils *buffoyent* en l'air de si orribles Broas, venins, pour mettre soubz la lame Celuy dont Dieu, comme je croy, a l'âme » (1501, *L'Épitaphe de deffunt maistre Jehan Trotier*, Montaignon/Rothschild 1858 : 8 : 11)

2) « S'il *buffoit*, c'estoient choux à l'huile » (Rabelais, *Quart Livre*, Marichal 1947 : 149).

Le passage de Rabelais est extrait de la *Continuation des contenences de Quaresmeprenant*. Quaresmeprenant, qui est le souverain de l'île de Tapinois¹⁵, s'est visiblement livré à des débauches de table : « S'il mouchoit, c'estoient anguillettes salées. S'il pleuroit, c'estoient canars à la dodine. S'il trembloit, c'estoient grands patez de lievre. S'il suoit, c'estoient moulues au beurre frays. S'il rottoit, c'estoient huytres en escalle [...] » (Rabelais, *Quart Livre*, Marichal 1947 : 148).

Examinons à présent les deux citations de Godefroy que chapeaute la glose « manger gloutonnement ». Chose surprenante que la présence de *bouffer* « avaler », terme populaire et familier, chez saint François de Sales ripostant dans la *Défense de l'Étendard de la sainte Croix* au théologien calviniste La Faye. Celui-ci avait violemment pris à partie, dans un opuscule qui s'attaquait à la superstition des images, le jeune prévôt qui venait de faire élever une croix sur la route de Genève après avoir, en 1598, reconverti le Chablais au catholicisme. L'excellente édition des *Œuvres complètes* de saint François de Sales, publiée par les Religieuses de la Visitation d'Annecy (1892–), consigne le texte suivant, qui ne porte pas *bouffer*, mais *bauffrer* :

Quelques uns d'entre eux [des soldats huguenots] entrent dans l'église un Vendredi pour y *bauffrer* certaine fricassée, quelques autres de leurs compagnons, may Catholiques, leur remonstroyent qu'ilz les scandalisoient et que leur capitaine ne l'entendoit pas ainsy. Ces gourmans commencent a gausser et railler, a la reformée, disans qu'aucun ne les voyoit (Religieuses de la Visitation d'Annecy 1893 : II : 203 ; cf. aussi Huguet s.v. *bauffrer* ; Lemaire 1973 s.v. *bauffrer*).

Bauffrer « manger gloutonnement », bien attesté au 16^e siècle (cf. GdfC 8, 270b-c, s.v. *bafrer*), est la bonne leçon. Par conséquent, *bouffer*, que Godefroy a relevé chez saint François de Sales à travers une édition sans doute sans valeur philologique, doit être corrigé en *bauffrer* et reclassé sous la vedette *bafrer*.

¹⁴ Quand cela a été possible, nous avons remplacé les éditions citées par Huguet par des éditions plus récentes.

¹⁵ Cf. le titre de poème *La description du merveilleux conflict et très grande bataille faite entre les deux plus grands Princes de la région Bufatique appelez Careme et Charmaige* (Montaignon/Rothschild 1875 : 10 : 116), où *Bufatique* représente un dérivé burlesque désignant très vraisemblablement la région où l'on gonfle (à savoir la panse). Dans la note qui accompagne le titre du poème, les éditeurs interprètent à tort « de la région où l'on mange » et d'expliquer que : « Le mot *bufet*, *bouffer*, *bouffir*, signifie au propre 'souffler', mais il paraît avoir été employé depuis longtemps dans le langage populaire avec le sens de 'manger'. Telle est l'origine du mot *bufet* [...]. On trouve dans *AncThéât* 9, 33, le mot *bouffetrippede*, avec le sens de 'gourmand' ou de 'goinfre' [...]. Le *Dictionnaire de la langue verte* de M. Alfred Delvau [...], cite, avec la même signification, l'expression actuelle de *bouffe-la-balle* ». Notre contribution montrera que l'explication étymologique de *bufet* et *bouffetrippede* proposée ici est impossible, car l'existence de *bouffer* « manger » n'est établie qu'à partir de la fin du 18^e siècle. Quant à *bouffetrippede*, proprement « celui qui a les boyaux qui gonflent », d'où « celui qui a un gros ventre », il est sans doute à rapprocher de *tripaut* et de *tripier*, qui désignent tous les deux une personne ventruée au 16^e siècle (Huguet), cf. mfr. *tripeus* adj. « ventru » (ca 1390, Gdf qui définit le mot par « ? » ; TL).

Sommes-nous en présence du même cas avec la citation de Clément Marot, étant donné qu'en dehors de cette attestation désormais isolée, on ne trouve aucune trace de *bouffer* « manger gloutonnement » jusqu'à la fin du 18^e siècle ?

3.4.3. Les dérivés *bouffart*, *bouffeur* et *bouffaige*

Contrairement à ce qu'indique TLF(i) s.v. *bouffard*, la valeur « manger avec avidité » de *bouffer* n'est pas réalisée dès le 13^e puis à nouveau au 16^e siècle, par les dérivés *bouffard* et *bouffeur* « *gros mangeur », ce dernier apparaissant, lui aussi, sous la plume de Marot. Il s'agit de termes d'injure et de mépris qui fustigent tous les deux une personne gonflée sur le plan physique ou sur le plan moral. Examinons d'abord *bouffard* : « De vos a lui me clamerai. — Voi, clameras ? Pute *bufarde*, Ribaude pulente, bastarde » (13^e siècle, *Le bouchier d'Abeville*, Noomen/van den Boogaard 1986 : 3 : 331 : vers 364). L'adjectif féminin *bufarde*, qui fait écho à *orgeilleuse* (vers 345), est glosé par « effrontée » par les éditeurs, et il convient de corriger Gdf 1, 696c (*boufard* « glouton, gourmand ») en ce sens. *Le Mystère de la Passion de Troyes* (avant 1482) fournit une attestation supplémentaire de *bouffart* désignant un mauvais sujet plein de malhonnêteté, de bassesse et de canaillerie : « Il en fault premier faire enqueste, Car cest [lire *Car c'est*] un tres hideux riffart ; On ne me saroit faire feste De frequenter ung tel *bouffart* » (Bibolet 1987 : 1 : 172 : 3988 = DMF2). Là aussi, il faut suivre l'éditeur, qui glose « vaurien », et corriger Gdf 1, 696c.

Le sens propre « personne empâtée et joufflue (qui a l'air de souffler dans une trompette) » apparaît dans un ouvrage de Guillaume Bouchet de la fin du 16^e siècle : « Il se presenta au tribunal des harangues un fort gros et gras homme, pour persuader aux Atheniens la paix et concorde entre eux : mais quand ils virent ce gros *bouffare* et trompette du jugement en chaire, ils se prindrent tant à rire qu'il ne pouvoit estre escouté » (Huguet 1, 644, qui glose par erreur « mangeur, glouton, gourmand »).

Pour ce qui est du dérivé parallèle *bouffeur*, sa valeur chez Marot pourrait être rendue par « impudent éhonté ». En effet, le substantif qualifie un individu qui use sans ménagement de la bourse d'autrui : « Il a cousté, comme je pense, A mon pere plus de cent livres En superfluité de vivres, Laquelle compter ne pourroye. — De cuyr d'aultruy large courroye. Quelz *bouffeurs* ! » (Marot, *La Vierge repentie*, Huguet). Le sens de « mangeur, glouton » donné par Huguet 1, 644 est à corriger en conséquence.

Enfin, en ce qui concerne le dérivé *bouffaige*, il est employé par Rabelais non pas dans le sens « nourriture » comme l'indique Huguet, mais dans celui de « ce qui sert à gonfler (le ventre) », sens qui fait pendant à *carreleure de ventre* « ce qui sert à ressemeler le ventre » : « Pour quoy par testament ne leurs ordonnoit il au moins quelques bribes, quelque *bouffaige*, quelque *carreleure de ventre* [...] ? » (1546, Rabelais, *Tiers Livre*, cf. Screech 1964 : 164 : chapitre XXIII, ligne 47 = Huguet).

3.4.4. Nouvelle première attestation du français populaire *bouffer*

Ce n'est que vers la fin du 18^e siècle, durant la Révolution, qu'on relève le sème /nourriture/ dans la famille lexicale de *bouffer*, dans trois dérivés nominaux : *bouffade*, *bouffance* et *bouffaille*, qui signifient tous les trois « nourriture ». On relève ces lexèmes dans trois opuscules politiques contenant des cris de fureur et des recommandations écrits dans un langage systématiquement populaire et cru :

1) « [...] j'aime mieux qu'on ouvre une souscription pour donner à dîner, à vingt sols, à tous ces bougres de va-nuds-pieds, qui n'aboyent ainsi que pour avoir réellement la *bouffade*. Quand une fois ils auroient le jabeau plein, ils s'iroient peut-être coucher et nous laisseroient

en paix. » (1791, [Lemaire], *135^e let. bougrement patriotique du véritable père Duchêne*, DDL 32)

2) « PIERRE. [...] n'ont-ils pas ôté les barrières, afin que je payions moins chère la *bouffance*. » (1791, *L'Œil s'ouvre, garre la bombe*, DDL 19)

3) « Bons avis aux braves sans-culottes pour qu'ils s'emparent de la clef du garde-manger, afin qu'il ne soit plus délivré de *boufaille* qu'aux ouvriers et aux hommes utiles. » (1793, Hébert, *Le Père Duchesne*, DDL 11).

Il n'est pas imaginable que les trois dérivés *bouffade*, *bouffance* et *boufaille* aient développé une évolution sémantique « souffler » > « manger » indépendamment les uns des autres. La seule interprétation linguistiquement soutenable consiste donc à postuler que lors de leur création (au plus tard en 1791/1793), le verbe *bouffer* présentait déjà ce sémantisme évolutif. Cette reconstruction mentale n'est appelée à combler qu'une distance d'une dizaine d'années, car dès Boiste 1800, le verbe *bouffer* « manger » fait son entrée dans la lexicographie, en tant qu'expression populaire. Les grammairiens austères du premier quart du 19^e siècle ont stigmatisé le mot :

Cf. Michel, 1807 : « *Bouffer*, pour manger n'est pas français... » — [...] Molard, 1811 : « *Bouffer*, manger avec excès. Ce mot n'est pas français. C'est une expression d'écolier. Dites : *baffrer* ». — Desgranges, 1821 : « *Bouffer*. Barbarisme. Ne dites pas : Nous n'avons rien à *bouffer* » (Sainéan 1920 : 35 : note 1)

Il n'est pas impensable que Molard 1811 fasse référence aux vers facétieux de Marot « S'il est vray, adieu le caresme Au Concile qui se fera. Mais Romme tandis *bouffera* Des chevreaulx à la chardonnette », qui devaient être très répandus dans les milieux universitaires (1535, MAROT, *Œuvres satiriques, La seconde Epistre du Coq en l'Asne*, Mayer 1962 : 124 : vers 78). Cette plaisanterie sans doute traditionnelle a mystifié bon nombre de lexicographes, déroutés par le délicieux mirage de la bonne bouffe !¹⁶

Pour l'heure, la documentation consultée ne nous a pas permis de trouver d'attestation de *bouffer* « manger avec avidité » antérieure à 1800. Contrairement à la majorité de nos résultats de recherche, nous ne sommes donc pas en face, ici, d'une antédation, mais d'une rétrodatation de sémantisme : notre analyse nous a conduite à rajeunir *bouffer* « manger avec avidité » de deux cent cinquante ans environ (1537 → 1791/1793), si l'on tient compte des attestations indirectes fournies par les dérivés nominaux.

4. Conclusion

Notre modeste contribution, qui se situe dans le prolongement des travaux du regretté Manfred Höfler (1969) et de l'éminent Frankwalt Möhren (1982 ; 2006), se veut être une mise en garde contre les dangers auxquels on s'expose dans l'établissement des premières attestations, car le lexicographe est le jouet éternel d'illusions. Le chasseur au miroir de premières datations de lexèmes ou de sémantismes doit se montrer extrêmement circonspect devant ses trophées de chasse et les soumettre systématiquement à un examen critique approfondi mené à partir d'une liste de contrôle régie par des principes philologiques, sémantiques, phonétiques, morphologiques, encyclopédiques, stylistiques, chronologiques, diatopiques et la recherche de parallèles en laissant parler les textes, afin de diminuer la probabilité d'une erreur. À partir de l'analyse de quelques exemples de premières attestations que nous avons proposées ou rejetées au cours de la refonte de notices du projet TLF-Étym, nous nous sommes efforcée d'illustrer la mise en pratique de certains de ces principes

¹⁶ Pour un développement sur les interprétations possibles de ce passage de Clément Marot, cf. Steinfeld (en préparation).

philologiques qui nous ont permis de débusquer quelques « mirages lexicographiques » jouissant d'une vie paisible dans les dictionnaires scientifiques contemporains. Nos remarques critiques portent tantôt sur le non-rattachement d'une attestation à un lexème (*diurnal*, *estagnon*, *féodalement*), tantôt sur le non-rattachement à un sémantisme (*se défaire de*, *bouffer*). La traque des premières attestations n'a de sens que si elle est soumise à une enquête minutieuse qui révélera, grâce à un retour aux sources, un ensemble de faits et d'éléments d'information permettant d'éclairer la mentalité, le milieu, l'époque, le groupe ou l'individu dont le vocabulaire paraît être l'une des formes d'expression les plus révélatrices.

5. Références bibliographiques

5.1. Études

Baldinger, Kurt (1959) : L'étymologie hier et aujourd'hui. In : *Cahiers de l'Association internationale des études françaises* 11, 233-264.

Brochard, Marie-José (1998² [1992¹]) : Datation et attestation. In : Rey, Alain (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris : Le Robert : 1 : 995-997.

Brunetière, Ferdinand (1890) : Le Dictionnaire historique de l'Académie et l'Histoire littéraire de la France. In : *Nouvelles questions de critique*. Paris : Calmann Lévy : 80-103.

Buchi, Éva (2005) : Le projet TLF-Étym (projet de révision sélective des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé*. In : *Estudis romànics* 27, 569-571.

Chevalier, Ulysse (1959 [1894–1899/1900–1903]) : *Répertoire des sources historiques du Moyen Âge. Topo-bibliographie* (2 vol). New York : Kraus Reprint Corporation.

Enckell, Pierre (1989) : La datation sans peine. In : Amr Helmy Ibrahim (coord.) : *Lexiques*. Paris : Hachette : 118-119.

Evrard, Armelle (en préparation) : Heurs et malheurs de l'exploitation des antédations proposées par le *Glossaire des patois de la Suisse romande* pour la mise à jour des notices étymologiques du *Trésor de la langue française informatisé*. Contribution au dialogue entre lexicographie française et lexicographie dialectale.

Fossier, Robert (1991) : *La Société médiévale*. Paris : Armand Colin.

Gardette, Pierre (1958) : Deux étymologies lyonnaises : *revollion* et *couramiau*. In : Keller, Hans Erich (éd.) : *Etymologica. Walther von Wartburg zum 70. Geburtstag*. Tübingen : Niemeyer : 281-290.

Höfler, Manfred (1969) : Zum Stand der französischen Datenforschung. In : *Zeitschrift für romanische Philologie* 85 : 93-107.

Martin, Robert (2004² [2002¹]) : *Comprendre la linguistique. Épistémologie élémentaire d'une discipline*. Paris : PUF.

Möhren, Frankwalt (1982) : Zur Datenforschung. In : Otto Winkelmann, Maria Braisch (éd.) : *Festschrift für Johannes Hubschmid zum 65. Geburtstag. Beiträge zur allgemeinen, indogermanischen und romanischen Sprachwissenschaft*. Berne/Munich : Francke : 691-704.

— (2006) : L'importance de la critique des sources en étymologie. In : Buchi (Éva) (éd.) : *Actes du Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique (Nancy/ATILF, année universitaire 2005/2006)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (http://www.atilf.fr/atilf/seminaires/Seminaire_Möhren_2005-11.pdf), 17 pages.

Pfister, Max, Antonio Lupis (2001) : *Introduzione all'etimologia romanza*. Soveria Mannelli : Rubbettino.

Prüssmann-Zemper, Helga (1990) : 337. Français : Variétéslinguistik des Französischen. In : Günter Holtus *et al.* (éd.) : *Lexikon der Romanistischen Linguistik*. Tübingen : Niemeyer : 5/1 : 830-843.

Roques, Gilles (1990) : 322. Français : Étymologie et histoire du lexique. In : Günter Holtus *et al.* (éd.) : *Lexikon der Romanistischen Linguistik*. Tübingen : Niemeyer : 5/1 : 507-518.

— (2006) : Regards rétrospectifs et prospectifs sur le traitement du vocabulaire médical dans les notices d'histoire et d'étymologie du TLF(i). In : Éva Buchi (éd.), *Actes de la Journée d'étude « Lexicographie historique française : autour de la mise à jour des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé »* (Nancy/ATILF, 4 novembre 2005). Nancy : ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP) : publication électronique (<http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Roques.pdf>) : 6 pages.

Sainéan, Lazare (1920) : *Le Langage parisien au 19^e siècle : facteurs sociaux, contingents linguistiques, faits sémantiques, influences littéraires*. Paris : Boccard.

Steinfeld, Nadine (2006) : *Bouffer* « manger avec avidité » a-t-il vraiment existé chez Clément Marot ? Annonce de la création de la Base des mots-fantômes. In : Georges Kleiber, Sophie Heyd (org.) : *Rencontres Linguistiques du Grand Est* (Nancy/ATILF, 13/14 juin 2006).

— (en préparation) : *Bouffer* « manger avec avidité » a-t-il vraiment existé au 16^e siècle ? Avec un excursus sur l'interprétation d'un passage de Clément Marot (version remaniée de la conférence présentée lors des *Rencontres Linguistiques du Grand Est* [Nancy/ATILF, 13/14 juin 2006], organisées par Georges Kleiber et Sophie Heyd), à paraître dans une revue scientifique.

Völker, Harald (2003) : *Skripta und Variation*. Tübingen : Niemeyer.

5.2. Sources lexicographiques

AND² = William Rothwell *et al.* (dir.) (2005² [1977–1992¹]) : *Anglo-Norman Dictionary*. Londres : Maney Publishing/Modern Humanities Research Association.

Base des mots-fantômes = ATILF/Nadine Steinfeld, 2005– : *Base des mots-fantômes* (base dédiée aux pseudo-lexèmes disposant à tort d'un statut lexicographique, site internet : <http://www.atilf.fr/fantomes>). Nancy : ATILF/CNRS/Nancy-Université.

Bloch, Oscar, Walther von Wartburg (1968⁵ [1932¹]) : *Dictionnaire étymologique de la langue française*. Paris : PUF.

Boiste, Pierre Claude Victor (1800) : *Dictionnaire universel de la langue française : extrait comparé des dictionnaires anciens et modernes*. Paris : Imprimerie Boiste.

Cellard, Jacques, Alain Rey (1980) : *Dictionnaire du français non conventionnel*. Paris : Hachette.

Colin, Jean-Paul, Jean-Pierre Mével, Christian Leclère (2001 [1990¹]) : *Dictionnaire de l'argot français et de ses origines*. Paris : Larousse.

DDL = Quemada, Bernard (dir.) (1970–1998) : *Datations et documents lexicographiques. Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français* (48 vol.). Paris : Klincksieck (cf. aussi <http://atilf.atilf.fr/jykervei/ddl.htm>).

Delboulle, Achille (1880) : *Matériaux pour servir à l'histoire du français*. Paris : Champion.

— (1894–1905) : Notes Lexicologiques. In : *Revue d'histoire littéraire de la France* 1 (1894) : 178-185, 486-495 ; 2 (1895) : 108-117, 256-266 ; 4 (1897) : 126-140 ; 5 (1898) : 287-306 ; 6 (1899) : 285-305, 452-471 ; 8 (1901) : 488-505 ; 9 (1902) : 469-489 ; 10 (1903) : 320-339 ; 11 (1904) : 492-511 ; 12 (1905) : 137-149, 693-713.

— (19^e siècle). Notes lexicologiques. Manuscrit déposé à la Bibliothèque de l'Université de Paris-Sorbonne (microfilm).

DHLF = Académie française (1858–1894) : *Dictionnaire historique de la langue française comprenant l'origine, les formes diverses, les acceptions successives des mots, avec un choix d'exemples tirés des écrivains les plus autorisés* [A–Azyme]. Paris : Firmin Didot.

Dionne, Narcisse-Eutrope (1974 [1909]) : *Le Parler populaire des Canadiens français*. Québec : Les Presses de l'Université de Laval.

DMF1 = ATILF/Équipe « Moyen français et français préclassique » (2003–2005) : *Dictionnaire du Moyen Français (DMF1)*. Nancy/ATILF (site internet : <http://www.atilf.fr/blmf>).

DMF2 = ATILF/Équipe « Moyen français et français préclassique » (à paraître) : *Dictionnaire du Moyen Français (DMF) (1330-1500). Seconde version : DMF2, suivi de la Base Lexicale de Français Préclassique (BLFP) (1500-1600)* (cédérom). Paris : CNRS Éditions.

Dochez, Louis (1860) : *Nouveau Dictionnaire de la langue française, contenant la définition de tous les mots en usage, leur étymologie, leur emploi par époques [...], de nombreux exemples choisis dans les auteurs anciens et modernes et disposés de manière à offrir l'histoire complète du mot auquel ils se rattachent [...]*. Paris : C. Fouraut.

DRF = Rézeau, Pierre (dir.) (2001) : *Dictionnaire des régionalismes de France*. Bruxelles : De Boeck/Duculot.

Du Cange, Charles (1954 [1883–1887]) : *Glossarium mediae et infimae latinitatis* (5 vol.), édité par Léopold Favre. Graz : Akademische Druck- und Verlagsanstalt.

FEW = Wartburg, Walther von *et al.* (dir.) (1922–2002) : *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes* (25 vol.). Bonn/Heidelberg/Leipzig-Berlin/Bâle : Klopp/Winter/Teubner/Zbinden.

Furetière, Antoine (1690) : *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, les Termes de toutes les sciences et des arts*. La Haye/Rotterdam : A.-R. Leers.

GDEL 1982–1985 = Dubois, Claude (dir.) (1982–1985) : *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse* (10 vol.). Paris : Larousse.

Gdf = Godefroy, Frédéric (1881–1895) : *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle* (vol. 1-8). Paris : Vieweg.

GdfC = Godefroy, Frédéric (1895–1902) : *Complément au Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle, IX^e au XV^e siècle* (vol. 8-10). Paris : Bouillon.

GE = (1971–1981). *La Grande Encyclopédie* (62 vol.). Paris : Larousse.

GPFC 1930 = Société du parler français au Canada (1968 [1930]) : *Glossaire du parler français au Canada* [...]. Québec : Les Presses de l'Université Laval.

GPSR = Gauchat, Louis, Jules Jeanjaquet, Ernest Tappolet (1924–) : *Glossaire des patois de la Suisse romande*. Neuchâtel/Paris : Attinger.

Guérin, Paul (1892² [1885–1890¹]) : *Dictionnaire des dictionnaires* (6 vol.). Paris : Motteroz.

Hatzfeld, Adolphe, Arsène Darmesteter (s.d. [1890–1900]) : *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours*. Paris : Delagrave.

Huguet = Huguet, Edmond (1925–1967) : *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle* (7 vol.). Paris : Champion/Didier.

IGLF = Roques, Mario, Félix Leroy (1936–1969) : *Inventaire Général de la Langue Française* (fichier papier en dépôt à l'ATILF).

Larousse 1866–1876 = Larousse, Pierre (1866–1876) : *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle (français, historique, géographique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique, etc.)* (15 vol.). Paris : Administration du Grand Dictionnaire Universel.

Larousse 1965/1966 = 1965/1966. *Larousse trois volumes en couleurs* (3 vol.). Paris : Larousse.

Larousse 1971–1978 = Guilbert, Louis, René Lagane, Georges Niobey (dir.) (1971–1978) : *Grand Larousse de la langue française* (7 vol.). Paris : Larousse.

Lemaire, Henri (1973) : *Lexique des œuvres complètes de saint François de Sales (de l'édition des Visitandines)*. Paris : Nizet.

Littré = Littré, Émile (1863–1872) : *Dictionnaire de la langue française* (4 vol.). Paris : Hachette.

Rapport GPSR = 1898–. *Glossaire des patois de la Suisse romande : n^{ième} rapport annuel*. Neuchâtel : Attinger.

Rey, Alain (dir.) (1998² [1992¹]) : *Dictionnaire historique de la langue française* (3 vol.). Paris : Le Robert.

Robert 1985 = Robert, Paul, Alain Rey (1985) : *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (9 vol.). Paris : Le Robert.

TL = Tobler, Adolf, Erhard Lommatzsch *et al.* (1925–2002). *Altfranzösisches Wörterbuch* (11 vol.). Berlin/Wiesbaden/Stuttgart : Weidmann/Steiner.

TLF = Imbs, Paul, Bernard Quemada (dir.) (1971–1994) : *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960)* (16 vol.). Paris : Éditions du CNRS/Gallimard.

TLFi = CNRS/Université Nancy 2/ATILF (2004) : *Trésor de la Langue Française informatisé* (cédérom). Paris : CNRS Éditions (version Internet : <http://stella.atilf.fr/>).

5.3. Sources textuelles

Auger, Marie-Louise, Gustave Jeanneau (éd.) (1986–1998) : *Grandes Croniques de Bretagne – Alain Bouchart* (3 vol.). Paris : Éditions du CNRS/CNRS Éditions.

Beautemps-Beaupré, Charles-Jean (éd.) (1883) : *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine, antérieures au 16^e siècle* (vol. 4). Paris : A. Durand/Pedone-Lauriel.

Bibolet, Jean-Claude (éd.) (1987) : *Le « Mystère de la Passion » de Troyes* (2 vol.). Genève : Droz.

Boer, C. de (éd.) (1954) : *Ovide moralisé en prose*. Amsterdam : North-Holland Publishing Company.

Broussillon, Bertrand de (1898) : *La Maison de Laval (1020–1605), étude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitry* (vol. 2). Paris : Alphonse Picard.

Calder, Ruth, M. A. Screech, V. L. Saulnier (éd.) (1970) : *Gargantua — François Rabelais*. Genève/Paris : Droz/Minard.

France, Anatole Jacques Thibault, dit Le Prat, Gérard (dir.) (1927) : *Œuvres complètes illustrées. XIII. Clio. Histoire comique. Sur la pierre blanche*. Paris : Calman-Lévy.

Frantext = INaLF, puis ATILF, 1992– : *Frantext (outil de consultation de ressources informatisées sur la langue française, site internet : <http://www.frantext.fr/>)*. Nancy : CNRS/ATILF.

Freemann, Michael John (éd.) (1978) : *Les Esprits — Pierre de Larivey*. Exeter : University of Exeter.

Guillemain, Alice (éd.) (1978) : *Le Testament de Philippe de Mézières*. In : *Mélanges de littérature du moyen âge au XX^e siècle offerts à Mademoiselle Jeanne Lods*. Paris : École Normale Supérieure de Jeunes Filles : 1 : 297-322.

Le Blond, Maurice (éd.) (1928) : *L' Œuvre*. In : *Œuvres complètes d'Émile Zola*, vol. 15 : *Les Rougon-Macquart*. Paris : Bernouard.

Marichal, Robert (éd.) (1947) : *Le quart Livre. François Rabelais*. Lille : Giard.

Mayer, Claude Albert (éd.) (1962) : *Marot, Clément, Œuvres satiriques*. Londres : Athlone Press.

Montaignon, Anatole de, James de Rothschild (éd.) (1855–1876) : *Recueil de poésies françaises des 15^e et 16^e siècles* (12 vol.). Paris : Jannet.

Noomen, Willem, Nico van den Boogaard (éd.) (1983–1998) : *Nouveau recueil complet des fabliaux* (10 vol.). Assen : van Gorcum.

Paris, Gaston, Ulysse Robert (éd.) (1883) : *Miracle de saint Alexis*. In : *Miracles de nostre Dame par personnages*, vol. 7 : 281-369. Paris : Firmin Didot.

Prost, Bernard (éd.) (1872) : *Traités du duel judiciaire*. Paris : Léon Willem.

Religieuses de la Visitation d'Annecy (éd.) (1892–1964) : *Œuvres de saint François de Sales, évêque de Genève et docteur de l'Église. Édition complète, d'après les autographes et les éditions originales* (27 vol.). Annecy/Lyon : Monastère de la Visitation/E. Vitte.

Rosenberg, Samuel N., Hans Tischler, Marie-Geneviève Grossel (éd.) (1995) : *Chansons des trouvères*. Paris : Librairie Générale française.

Rouy, François (éd.) (1989) : *Le Livre de l'Espérance – Alain Chartier*. Paris : Champion.

Rychner, Jean (1951) : *Les Arrêts d'Amour de Martial d'Auvergne*. Paris : Picard.

Rychner, Jean, Albert Henry (éd.) (1974) : *Le Testament Villon* (2 vol.). Genève : Droz.

Saulnier, Verdun L. (éd.) (1959) : *Pantagruel — François Rabelais*. Genève : Droz.

Screech, Michael Andrew (éd.) (1964) : *Le tiers livre — François Rabelais*. Paris/Genève : Droz.

Trouillat, Joseph, L. Vautrey (1852–1867) : *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle* (5 vol.). Porrentruy : Michel/Gürtler.

Wallensköld, Axel (éd.) (1925) : *Les Chansons de Thibaut de Champagne, roi de Navarre*. Paris : Champion.

Sommaire

1. Introduction	1
2. Antédatations	3
2.1. Antédatation de <i>claire</i>	3
2.2. Critique d'une antédatation proposée pour <i>diurnal</i>	4
2.3. Critique d'une antédatation proposée pour <i>estagnon</i>	5
3. Rétrodatations	6
3.0. Considérations d'ordre général	6
3.1. Rétrodatation de <i>féodalement</i>	6
3.1.1. Examen critique de la première attestation donnée par le TLF(i)	6
3.1.2. Une fausse piste	7
3.1.3. Nouvelle première attestation	9
3.2. Rétrodatation de <i>retirer</i>	9
3.2.1. Examen critique de la première attestation donnée par le TLF(i)	9
3.2.2. Nouvelle première attestation	10
3.3. Rétrodatation de <i>défaire</i>	10
3.3.1. Le français général <i>se défaire</i> (d'un vêtement) « enlever (un vêtement) »	10
3.3.2. Le régionalisme <i>se défaire</i> « se déshabiller »	12
3.3.3. Le statut diasystémique de <i>se défaire</i> chez Zola et France	13
3.3.4. Le sens général <i>se défaire</i> (<i>de qch.</i>) « se débarrasser (de qch.) »	14
3.4. Rétrodatation de <i>bouffer</i>	14
3.4.1. L'ancien et le moyen français <i>bouffer/buffer</i>	15
3.4.2. Le français préclassique <i>bouffer/buffer</i>	15
3.4.3. Les dérivés <i>bouffart</i> , <i>bouffeur</i> et <i>bouffaige</i>	17
3.4.4. Nouvelle première attestation du français populaire <i>bouffer</i>	17
4. Conclusion	18
5. Références bibliographiques	19
5.1. Études	19
5.2. Sources lexicographiques	20
5.3. Sources textuelles	22